



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012

À une séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2012 à 18 h 45, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que personne n'était présent dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Délais pour signature des contrats de vente de terrains sur la rue des Orchidées
 5. Servitude d'égout pluvial par Gestion VJR inc.
 6. Acceptation du prolongement de la rue des Lupins et ouverture de la rue des Cerisiers
 7. Période de questions
 8. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 9. Clôture de la séance extraordinaire
-

15631-12-2012
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15632-12-2012
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

15633-12-2012
point no 4

DÉLAIS POUR SIGNATURES DES CONTRATS DE VENTE DE TERRAINS SUR LA RUE DES ORCHIDÉES

ATTENDU QUE des promesses d'achat et de vente de terrains sur le prolongement de la rue des Orchidées ont été signées pour les lots suivants :

- 4 448 285 à Myriam Lapointe et Guillaume Lemay Lupien
- 4 448 287 à Stéphanie Allard et Marc-André Germain
- 4 448 288 à Marie-France Bergeron et Rémi Croteau
- 4 448 291 à Cathy Couturier et Éric Chrétien
- 4 448 292 à Karyne Martel Auger et Jérôme Daigle
- 4 448 294 à Nathalie Beaudoin et Dominic Caron
- 4 448 295 à Caroline Corbeil et Ghislain Noël
- 4 448 296 à Sandra Cantin et Jérôme Jobin
- 4 448 297 à Nadia Pressé et Yannick Côté

ATTENDU QUE la Municipalité n'a toujours pas obtenu l'autorisation du ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le remblayage des milieux humides dans ce secteur de développement;

ATTENDU QUE cette autorisation retarde l'émission du certificat d'autorisation pour le prolongement de la rue des Orchidées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De reporter le délai pour les signatures de chacun des contrats de vente pour les propriétés énumérées ci-haut dans les trente (30) jours suivant le début des travaux du prolongement de la rue des Orchidées.

Le Conseil autorise la Mairesse Ginette Moreau et la directrice générale Martine Couture à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats de vente pour chacune des propriétés ci-haut énumérées.

La présente résolution abroge la résolution numéro 15553-10-2012 adoptée le 1^{er} octobre 2012.

Adopté à l'unanimité.

15634-12-2012
point no 5

SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL PAR GESTION VJR INC.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2012, la Municipalité a procédé à l'acceptation du prolongement des rues des Bouleaux et du Muguet, représentées par le lot 5 100 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE ces rues ont été cédées par la compagnie Gestion VJR inc.;

ATTENDU QU'une servitude d'égout pluvial doit être cédée par Gestion VJR inc. en faveur de la Municipalité à même les parties de lots 5 133 428 et 5 133 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE cette servitude est plus amplement décrite dans une description technique préparée par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, sous la Minute 3096;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'accepter la cession d'une servitude d'égout pluvial par Gestion VJR inc. en faveur de la Municipalité à même les lots 5 133 428 et 5 133 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

D'autoriser la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette servitude d'égout pluvial.

Adopté à l'unanimité

15635-12-2012
point no 6

ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE DES LUPINS ET OUVERTURE DE LA RUE DES CERISIERS

ATTENDU QUE 9262-5961 Québec inc. « Développement 4 Côté » a reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement de la rue des Lupins et le début de la rue des Cerisiers, soit sur le lot 4 174 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement de la rue des Lupins et le début de la rue des Cerisiers, soit sur le lot 4 174 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

La rue cédée gratuitement à la Municipalité par 9262-5961 Québec inc. « Développement 4 Côté » est considérée comme rue publique, mais le promoteur ne sera pas dégagé de son engagement et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien de la rue une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

15636-12-2012
point no 8

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 17 décembre 2012 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15637-12-2012
point no 9

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 17 décembre 2012, à 18 h 53.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire-trésorière